



Compromis de vente, le cédant en faute.

Par **lucilezoe**, le **30/05/2011** à **09:42**

Bonjour,

Avec mon associée nous avons signé un compromis de vente d'un local commercial fin mars dernier. Il s'agit d'un local comportant une licence 4 car nous voulons monter une activité de bar-restauration.

Après mise en route de toutes les démarches de notre côté concernant la banque, la création d'entreprise, contact des fournisseurs, devis travaux etc... Nous apprenons que le propriétaire du fonds avait reçu une injonction en 2007 concernant sa licence 4 qu'il avait ignoré, et donc que sa licence 4 n'est plus valide depuis 2007, bien qu'il tentait de nous la vendre ! nous avons signé un compromis dans lequel est stipulé que le local possède la licence 4, signé par le cédant et nous.

Nous voudrions savoir quels sont nos recours, nous avons toutes les deux quitté nos emplois (dont vente de part d'une ancienne affaire) et nous retrouvons sans rien.....

merci de vos conseils.

très cordialement.

Melle.B

Par **chris_idv**, le **30/05/2011** à **10:13**

Bonjour,

Vous pouvez refuser de finaliser l'opération de vente et tenter une action contre le cédant mais vous devez pour cela disposer de fonds à priori importants pour financer la procédure, ce qui ne semble pas être le cas.

Accessoirement même si vous gagnez en justice encore faut-il que le cédant indélicat soit solvable, ce qui n'est pas du tout certain.

Cordialement,